

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RAPPORT SUR LES ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
(TVO)

1^{re} session, 39^e législature
58 Elizabeth II

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des organismes gouvernementaux
Rapport sur les organismes, conseils et commissions : l'Office de la télécommunication
éducative de l'Ontario (TVO) [ressource électronique]

Publ. aussi en anglais sous le titre : Report on agencies, boards and commissions : the
Ontario Educational Communications Authority (TVO)

Comprend des réf. bibl.

Monographie électronique en format PDF.

Également publ. en version imprimée.

ISBN 978-1-4249-9682-7

1. TVOntario—Audit. 2. Télévision éducative—Ontario. I. Titre. II. Titre: Report on
agencies, boards and commissions : the Ontario Educational Communications Authority
(TVO)

HE8700.9 C2 O56 2009

384.55'4065713

C2009-964021-X

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Votre Comité permanent des organismes gouvernementaux a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Julia Munro
Présidente

Queen's Park
Mai 2009

COMITÉ PERMANENT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

COMPOSITION DU COMITÉ

1^{re} session, 39^e législature
(à partir du 12 décembre 2007)

JULIA MUNRO
Présidente

LISA MACLEOD
Vice-présidente

MICHAEL BROWN

FRANCE GÉLINAS

DAVID RAMSAY

MARIA VAN BOMMEL

KEVIN DANIEL FLYNN

RANDY HILLIER

LIZ SANDALS

Douglas Arnott
Greffier du comité

Larry Johnston
Recherchiste

COMITÉ PERMANENT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX
LISTE DES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ

KEVIN FLYNN a été remplacé par LOU RINALDI le 19 février 2009.

RANDY HILLIER a été remplacé par GERRY MARTINIUK le 25 mars 2009.

FRANCE GÉLINAS a été remplacée par HOWARD HAMPTON le 9 avril 2009.

MARIA VAN BOMMEL a été remplacée par RICK JOHNSON le 9 avril 2009.

LISTE DES CHANGEMENTS TEMPORAIRES

LAUREL C. BROTEN

CHERI DINOVO

ANDREA HORWATH

FRANK KLEES

REZA MORIDI

ROBERT RUNCIMAN

LAURIE SCOTT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO : APERÇU	2
Mission	2
Projet de loi 55	2
Récents développements	2
Licence de TVOntario	3
Protocole d'entente	4
Activités	4
TVO	4
Centre d'études indépendantes	5
Aspects financiers	6
Structure	6
AUDIENCES DU COMITÉ	8
TVOntario	8
Allocution d'ouverture	8
Questions soulevées par les membres du comité	8
Présence à Queen's Park (et couverture de l'Assemblée législative)	8
Programmation régionale	10
Priorités de TVO : Initiatives Web et télévision	11
Création de contenu à l'interne	12
Émissions jeunesse	13
Centre d'études indépendantes (CEI)	13
Membres et cotes d'écoute	13
Optimisation des ressources	14
Télévision sur demande	16
Programmation d'émissions de langue française	16
Civics 101	17
Présentations des intervenants	17
Joanne Simmons (ancienne consultante auprès de TVO)	17
La Guilde canadienne des médias	19
M. George Thomson (Assemblée des citoyens de l'Ontario)	21
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	23

INTRODUCTION

L'alinéa 108 f) du *Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario* donne pour mandat au Comité permanent des organismes gouvernementaux d'étudier le fonctionnement des organismes, conseils et commissions dont le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tout ou partie des membres, ainsi que des personnes morales dont la Couronne du chef de l'Ontario est le principal actionnaire. Le Comité peut faire des recommandations sur des questions telles que les redondances à éliminer, la responsabilisation des organismes, les dispositions de temporisation appropriées ainsi que les rôles et mandats à réviser.

Conformément à son mandat, le Comité a étudié le fonctionnement de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office » ou « TVOntario ») le 11 septembre 2008.

Les personnes qui ont témoigné devant le Comité pour le compte de TVOntario sont M. Peter O'Brian, président du conseil d'administration; Mme Lisa de Wilde, présidente-directrice générale; et Lee Robock, administratrice générale et directrice générale.

Le Comité a reçu les présentations de trois intervenants. Mme Joanne Simmons, directrice adjointe d'une école primaire, a parlé de son expérience de collaboration avec TVOntario dans le cadre de la conception de la programmation éducative destinée aux enfants. La Guilde canadienne des médias était représentée par Mme Lise Lareau, présidente nationale, Mme Karen Wirsig, employée de la Guilde, et M. David Hawkins, président de la sous-section de la Guilde à TVO. M. George Thomson, ancien président de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario, a parlé des mesures que prend TVOntario pour promouvoir la mobilisation des citoyens à l'égard du processus politique en Ontario. Le Comité désire remercier tous les témoins qui ont comparu devant lui. Pour prendre connaissance du témoignage intégral des témoins, le lecteur est prié de consulter le *Journal des débats*.

Le présent rapport présente les constatations du Comité relatives à TVOntario. Le Comité invite le président du conseil d'administration de TVOntario à étudier sérieusement ses recommandations.

OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO : APERÇU

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario exerce ses activités en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario* et d'une licence de radiodiffusion délivrée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi fédérale sur la radiodiffusion*.

Mission

L'article 3 de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario* stipule la mission de l'Office, à savoir :

- (a) créer, acquérir, produire, distribuer ou exposer des programmes et des documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducatives ou exercer toute autre activité s'y rapportant;
- (b) se livrer à des recherches dans les domaines se rapportant aux éléments de la mission de l'Office visés à l'alinéa a);
- (c) s'acquitter de toute autre fonction concernant la télédiffusion et la télécommunication éducatives que le conseil estime être accessoire ou favorable à la réalisation des éléments visés aux alinéas a) et b);
- (d) créer et administrer des programmes d'enseignement à distance.

Projet de loi 55

Avant le 1^{er} avril 2007, l'Office fournissait également de la programmation éducative à TFO, l'homologue francophone de TVOntario (TVO). L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) a été constitué le 1^{er} avril 2007 par voie de décret. L'adoption du projet de loi 55 (*Loi de 2008 sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario*) a conféré à l'OTÉLFO le statut officiel d'organisme indépendant. La *Loi de 2008 sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario* est entrée en vigueur le 25 juillet 2008 et renferme un certain nombre de modifications de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*.

Récents développements

En 2002, la mission de l'Office a été élargie pour inclure la responsabilité des programmes d'éducation à distance.

En 2005, la responsabilité de l'Office est passée du ministère de la Formation, des Collèges et Universités au ministère de l'Éducation, et la mission de soutenir un meilleur rendement scolaire a été renforcée. Les postes de président du conseil et de directeur général ont été scindés au même moment.

À la demande du gouvernement, la direction de TVOntario a mené un examen interne pour veiller à ce que TVO continue de tirer pleinement parti des fonds publics qui lui sont octroyés, et à ce que ses activités soient harmonisées aux priorités de la politique du gouvernement en matière d'éducation et qu'elles soient les plus pertinentes possible pour tous les Ontariens. Les résultats de cet examen ont servi à établir le plan stratégique de 2006 de TVO (qui faisait partie des documents fournis par l'organisme au Comité).

Licence de TVOntario

La *Loi fédérale sur la radiodiffusion* confère au CRTC le pouvoir de définir les conditions auxquelles les radiodiffuseurs doivent se conformer pour pouvoir diffuser sur les ondes du pays. En août 2008, la licence de TVOntario a été renouvelée pour une période de sept ans à compter du 1^{er} septembre 2008. La licence autorise l'Office à exploiter

[le] service de programmation de télévision éducative de langue anglaise TVO (CICA-TV Toronto et ses émetteurs).¹

En vertu de sa licence, TVO doit radiodiffuser une certaine proportion de programmation originale, veiller à ce que la totalité de la programmation diffusée durant la journée de radiodiffusion soit sous-titrée (à l'exception de la publicité et des promotions), et élargir la diffusion d'émissions accompagnées de vidéodescription d'un minimum d'une heure par semaine de radiodiffusion (d'ici au 1^{er} septembre 2009) à un minimum de quatre heures par semaine (d'ici au 1^{er} septembre 2013). Comme conditions d'obtention de sa licence, TVO a également accepté de se conformer au

¹ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, décision CRTC 2001-38, Ottawa, 2 février 2001. Jusqu'en 2008, l'Office était également titulaire de la licence réservée aux émetteurs qui diffusent sur les ondes de la chaîne de l'Assemblée législative de l'Ontario, gérée par TVO pour le compte de l'Assemblée. En 2002, le CRTC a émis une ordonnance d'exemption en vertu de laquelle les personnes qui exploitent une entreprise de radiodiffusion diffusant les débats parlementaires ne sont pas tenues de déposer une demande de licence d'exploitation, à condition que la couverture réponde aux critères de l'exemption (*Ordonnance d'exemption – Débats parlementaires et des assemblées législatives d'une province ou d'un territoire – Avis public de radiodiffusion CRTC 2002-73*). Par conséquent, en 2007 l'Office a déposé une demande au CRTC pour que sa licence d'exploitation d'une entreprise de programmation du satellite au câble radiodiffusant les débats de l'Assemblée législative de l'Ontario soit révoquée plutôt que renouvelée. La décision du CRTC d'accorder la demande de révocation a été publiée le 26 février 2008.

Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision et au Code sur la représentation équitable de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

TVO est assujéti à l'exigence générale du *Règlement de 1987 sur la télédiffusion* selon laquelle il doit consacrer à la diffusion d'émissions canadiennes au moins 60 % de la journée de radiodiffusion. TVO souligne que plus de 80 % de son budget de programmation est consacré à des émissions canadiennes.

Dans des documents remis au Comité, l'Office fait remarquer que TVO, pour demeurer admissible à une licence du CRTC, doit exercer ses activités à titre d'entité indépendante et distincte du gouvernement. Par conséquent, l'Office fait l'affirmation suivante :

Les décisions de TVO en matière de programmation, bien qu'en harmonie totale avec les priorités de la province en matière d'éducation, sont prises par la direction et sont surveillées par le conseil d'administration.²

Protocole d'entente

La relation d'indépendance entre l'Office et la Province est décrite dans un protocole d'entente (PE) conclu avec le ministère de l'Éducation. Le PE actuel a été signé en novembre 2001 et expirait en novembre 2006. Le Comité a appris qu'un PE révisé reflétant mieux le contexte actuel de l'Office (c.-à-d., à la suite de la création de la chaîne autonome TFO) est en attente d'approbation par le conseil de gestion.

Activités

L'Office est composé de deux divisions distinctes : TVO et le Centre d'études indépendantes.

TVO

Le réseau de langue anglaise de l'Office, TVO, est offert à 98,5 % des ménages de l'Ontario et est regardé chaque semaine par 3,5 millions de téléspectateurs de la province, en moyenne. TVO présente des émissions fondées sur le programme éducatif pour les enfants et les jeunes, des émissions liées à des cours en partenariat avec les collèges et universités de l'Ontario, ainsi que des émissions destinées aux adultes qui encouragent l'apprentissage et le civisme actif.

² Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, *Réponses au questionnaire du Comité permanent des organismes gouvernementaux* (Toronto : TVO, 31 juillet 2008), onglet 3. [traduction]

Plus de 70 % de la journée de radiodiffusion de TVO est consacrée à du contenu éducatif sans interruption destiné aux enfants, à savoir de 6 h à 19 h du lundi au vendredi et de 6 h à 16 h le week-end. Au cours d'une saison de radiodiffusion récente, la programmation de TVO a rejoint 1,4 million d'enfants de 2 à 11 ans (qui représentent 97,3 % de la population de cette tranche d'âge) et est regardée chaque semaine par plus de 500 000 enfants de 2 à 11 ans.

Les émissions d'actualité, les documentaires, les émissions dramatiques et les films diffusés à TVO aux heures de grande écoute maintiennent une part de 2 % ce qui, comme le souligne TVO, représente une proportion plus élevée que toutes les chaînes spécialisées canadiennes sauf TSN (The Sports Network).

Depuis 2001, TVO a conçu deux sites Internet : *TVOKids.org* et *TVOParents.org*. En tenant compte de la page d'accueil de l'Office *TVO.org*, ces sites ont été consultés par 3,7 millions de visiteurs uniques au cours d'une récente saison de radiodiffusion. *TVOKids.org* reçoit près de 300 000 visiteurs uniques chaque mois. En outre, au cours d'une récente saison, 2,6 millions de baladodiffusions d'émissions d'actualité de TVO ont été téléchargées.³

Centre d'études indépendantes

En 2002, le gouvernement progressiste-conservateur a transféré la responsabilité du Centre d'études indépendantes du ministère de l'Éducation à TVOntario dans le cadre de sa volonté de créer un réseau d'enseignement à distance en Ontario. Le CEI offre aux Ontariens la possibilité d'accumuler des crédits d'études secondaires permettant d'obtenir un diplôme par voie de cours à distance ou des tests de qualification GED. Parmi les services offerts par le CEI, mentionnons le service de tutorat en ligne gratuit *SOS DEVOIRS*, Ma carrière (site Web interactif sur les possibilités de carrière), ainsi que le Fonds d'encouragement à l'éducation permanente, qui contribue à la formation par Internet de main-d'oeuvre spécialisée en Ontario par l'entremise de partenariats avec des entreprises et des établissements d'enseignement postsecondaire et qui est financé par le ministère de la Formation, des Collèges et Universités.

³ Les données de cette section proviennent de la page Web du site de TVO intitulée *TVO: Facts and Figures*, à l'adresse http://www.tvo.org/cfm/tvoorg/about/index.cfm?page_id=886#subSection_3 (consultée le 28 août 2008).

L'année dernière, le CEI a offert de l'enseignement à distance et a réalisé des tests GED auprès de plus de 25 000 personnes en Ontario. En 2008, 5 243 personnes ont suivi des cours du CEI.

Aspects financiers

Les principales sources de financement de l'Office comprennent une subvention de fonctionnement annuelle du ministère de l'Éducation, d'autre soutien de la part du gouvernement, les ventes, les commandites d'entreprise et les dons des membres. D'après le budget des dépenses 2008-2009 du ministère de l'Éducation, TVO recevra du financement au montant de 45,9 millions de dollars en 2008-2009, dont une subvention de fonctionnement de base de 37 millions de dollars. Les recettes autogénérées des trois dernières années se sont chiffrées en moyenne à 13,2 millions de dollars et les dépenses de l'Office ont totalisé un peu moins de 62 millions de dollars en 2007-2008.

Structure

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*, TVOntario est constitué en tant que personne morale sans capital-actions. Le conseil d'administration est composé d'au plus neuf membres, dont un président et un vice-président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil (le cabinet). Le lieutenant-gouverneur en conseil peut désigner un des autres membres au poste de directeur général. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable d'au plus cinq ans. Le conseil d'administration dispose d'un comité de vérification qui se réunit au moins quatre fois par année, ainsi qu'un comité de gouvernance qui se réunit au moins deux fois par année.

La structure de gouvernance de l'Office se démarque par le rôle joué par les comités consultatifs. Aux termes de l'article 9 de la *Loi*, TVOntario a nommé cinq comités consultatifs régionaux constitués de bénévoles de l'ensemble de la province. Parmi les fonctions des comités, mentionnons :

- donner de la rétroaction à TVOntario au sujet des besoins de radiodiffusion des collectivités locales et de la réaction des collectivités à l'égard de la programmation de TVOntario;
- favoriser la sensibilisation aux principaux services de TVO et leur utilisation au sein des collectivités, et parrainer des initiatives spéciales afin de rendre ces services disponibles dans les écoles, les centres communautaires, les bibliothèques, les hôpitaux et d'autres organismes locaux;
- soutenir une gamme d'événements spéciaux et d'autres activités culturelles dans leurs régions.

Chaque comité se réunit quatre fois par année dans les collectivités de la région. Tous les 18 à 24 mois, tous les membres des comités rencontrent le conseil d'administration de TVOntario, ainsi que la haute direction, à l'occasion d'une conférence de planification stratégique.

AUDIENCES DU COMITÉ

TVOntario

Allocution d'ouverture

Le président Peter O'Brian et la présidente-directrice générale Lisa de Wilde se disent très heureux de rencontrer le Comité et concluent en présentant un document vidéo. Le Comité est renseigné au sujet des activités de l'Office, de ses dernières réalisations et de ses plans pour l'avenir, notamment :

- transition de la production de TVO d'une plateforme analogique à numérique;
- augmentation des ressources consacrées au contenu Web;
- stratégie de gestion et de prestation de contenu multiplateformes;
- conformément à la vision de TVO, qui consiste à habiliter les gens à être des citoyens engagés par voie des médias éducatifs, maintien de la production de l'émission phare d'actualités de la chaîne (*The Agenda with Steve Paiken*), en accordant plus de place à la production régionale des épisodes;
- création d'un projet multimédia appelé Civics 101 afin d'accroître la connaissance et la compréhension de la vie politique et gouvernementale de l'Ontario.

TVOntario mentionne au Comité que sa programmation comporte des émissions intéressantes pour chaque citoyen de l'Ontario et décrit la programmation de TVO comme étant une puissante solution de rechange à la télévision commerciale. Dans sa description de l'émission *The Agenda*, TVO mentionne que la radiodiffusion ne constitue que la bougie d'allumage; ce sont les blogues, les forums de discussion et les ressources offertes exclusivement sur le Web qui rassemblent véritablement la collectivité autour des enjeux.

Questions soulevées par les membres du Comité

Présence à Queen's Park (et couverture de l'Assemblée législative)

TVOntario est interrogée au sujet de la fermeture apparente de son bureau à Queen's Park, à la lumière des considérations suivantes :

- absence de couverture consacrée exclusivement aux activités de l'Assemblée législative de l'Ontario;
- perception de lacunes du grand public sur le plan des connaissances politiques;
- dotation par TVO d'un bureau à Ottawa.

En réponse à ces questions, Mme de Wilde déclare que la volonté de TVO de couvrir ce qui fait de l'Ontario une province unique n'a jamais été aussi forte. Elle mentionne également que TVOntario n'est pas (et n'a jamais été) un service de nouvelles. À la place, TVO fait la preuve d'une solide volonté de couvrir l'Ontario en s'appuyant sur son expertise en matière d'émissions d'actualité, plus particulièrement grâce à son émission phare *The Agenda with Steve Paikin*. Le format de l'émission *The Agenda* est conçu de façon à permettre d'approfondir les grands enjeux du jour. (Ultérieurement dans ses réponses aux questions, Mme de Wilde précise qu'une recherche réalisée par TVOntario a révélé que les téléspectateurs souhaitent des émissions d'actualité plus approfondies, sont réellement intéressés à comprendre les enjeux et ne sont pas satisfaits des « capsules » qui dominent actuellement la plupart des bulletins de nouvelles.)

Mme de Wilde laisse entendre que la proximité physique des bureaux de TVO et de ceux que l'Assemblée législative (« quelques stations de métro les séparent ») permet aux journalistes de TVO de se rendre à Queen's Park rapidement lorsque c'est nécessaire, et certifie au Comité la passion avec laquelle l'organisation présente aux téléspectateurs les grands enjeux de la province. Elle justifie le « bureau » d'Ottawa en le décrivant comme un lieu de travail partagé utilisé par un producteur de TVO qui habite cette ville.

Mme de Wilde souligne également la volonté de TVO d'accroître le taux d'éducation politique de la province par la conception de ses plateformes Web. L'information à caractère éducatif (p. ex., comment se déroule la période de questions, comment fonctionnent les comités, comment le budget est établi) communiquée de cette façon peut être consultée sur demande.

Le Comité se dit préoccupé du fait qu'en concevant des plateformes Web pour diffuser son contenu éducatif au sujet de l'Assemblée législative, TVO néglige le segment de la population qui n'a pas accès à ces plateformes. On suggère que dans le cadre de sa planification stratégique ultérieure, TVO envisage d'élargir sa programmation politique de façon à atteindre les citoyens qui n'ont pas accès à l'information par Internet.

À un certain moment, on demande à TVOntario de donner une idée, « en nombre d'heures de couverture » du temps consacré par l'émission *The Agenda* aux enjeux de l'Ontario comparativement aux émissions précédentes *Studio 2* et *Fourth Reading*. Il s'agit de l'une des questions auxquelles TVOntario choisit de répondre ultérieurement. Voici la réponse reçue par le Comité en réponse à cette question :

Bien que le format ait changé, la couverture est équivalente, si ce n'est supérieure, à celle des émissions *Fourth Reading* et *Studio 2*.⁴

Recommandations :

1. Bien qu'il félicite TVOntario de sa couverture approfondie des enjeux et de son plan consistant à diffuser du contenu d'éducation civique sur son site Web, le Comité recommande que TVOntario envisage des façons d'élargir sa couverture de la vie politique et gouvernementale de l'Ontario, y compris les activités de l'Assemblée législative, et présente des émissions éducatives au sujet du processus politique et des délibérations parlementaires.

2. Le Comité recommande à TVOntario de prendre les mesures suivantes :

(a) envisager la faisabilité de produire une émission hebdomadaire portant sur les événements parlementaires et politiques en Ontario et rendre compte au Comité à ce sujet dans les 90 jours suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative de l'Ontario;

(b) étudier la faisabilité de diffuser la période de questions de l'Assemblée législative de l'Ontario à une heure plus commode pour les téléspectateurs et rendre compte au Comité à ce sujet dans les 90 jours suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Programmation régionale

Les membres du Comité font remarquer que dans de nombreuses collectivités de la province les bulletins de nouvelles locales et régionales et les émissions d'actualité ont disparu de la grille horaire et se demandent si

⁴ Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO), « Réponses aux questions du Comité permanent des organismes gouvernementaux à la comparution de TVO le 11 septembre 2008 », lettre au Comité (révisée), 5 novembre 2008. [traduction]

TVOntario ne pourrait pas contribuer à combler cette lacune. Mme de Wilde indique que tirer parti des nouvelles technologies confère davantage de souplesse à l'organisation, notamment la capacité de déplacer la production sur la route. Elle ajoute également, en réponse à une question au sujet de la qualité des productions réalisées au moyen d'équipement mobile numérique de qualité, que se rendre sur le terrain est coûteux. Ayant déjà fait remarquer que TVOntario est emballée à l'idée d'emmenner la production de *The Agenda* sur la route, Mme de Wilde ajoute qu'il y a un certain temps que TVO n'a pas eu les moyens d'entreprendre un tel projet, et décrit cette initiative comme étant « un début ». La production de l'émission *The Agenda* dans les régions est un projet d'envergure suffisamment grande pour justifier l'embauche de pigistes.

Priorités de TVO : Initiatives et télévision Web

Les représentants de TVO se disent emballés par les nouvelles possibilités de diffusion de contenu sur les diverses plateformes créées par la numérisation des installations de production et de la capacité de gestion du contenu. En plus du Web (c.-à-d., Internet), la numérisation entraîne la création de nouvelles plateformes, souvent fondées sur le Web (p. ex., les baladodiffusions), ainsi que la capacité d'exporter le contenu de TVO à l'extérieur de la province de différentes façons.

À quelques reprises, les membres du Comité posent des questions à TVOntario au sujet de l'équilibre entre la production de contenu pour la télévision et l'accroissement de la présence de TVO sur le Web et la création de contenu original destiné à des plateformes Web. On pose des questions à l'Office au sujet des entraves à l'accès au contenu Web, que ce soit par les habitants des régions éloignées (p. ex., les enfants des collectivités du Nord), où l'accès à Internet est restreint, ou par les citoyens moins à l'aise de consulter de l'information sous forme numérique (p. ex., les aînés). On suggère que TVO envisage d'élargir la portée de sa programmation au sujet de l'Ontario aux citoyens qui n'ont pas accès à Internet. Une suggestion connexe vise la capacité de TVO de combler les lacunes sur le plan de la couverture des enjeux locaux et régionaux qui sont apparues à la suite de la consolidation des médias.

Faisant remarquer que le rôle de TVO est de créer du contenu Internet et non pas d'accroître l'utilisation du Web, Mme de Wilde se dit convaincue de la grande qualité du contenu éducatif diffusé à la télévision – le but du contenu Web, lorsqu'il est disponible, est d'enrichir cette expérience. Elle répète qu'en tirant parti des nouvelles technologies, TVO sera en mesure d'élargir sa production régionale future, notamment en emmenant la production de *The Agenda* sur la route pour explorer les économies régionales.

Recommandation :

3. Le Comité recommande que TVOntario continue d'étudier la possibilité d'employer les technologies numériques pour produire de façon efficiente du nouveau contenu régional.

Création de contenu à l'interne

Le Comité interroge les représentants de TVOntario au sujet des activités de production à l'interne de l'organisation, plus précisément sur les répercussions du projet de numérisation et des nouvelles initiatives Web sur la production à l'interne des émissions de télévision de TVO.

On répond au Comité que la capacité de TVO de créer du contenu produit en Ontario constitue l'une des principales forces de la chaîne, qui lui permet d'accomplir son mandat d'offrir un contenu différent de celui des autres radiodiffuseurs – « nous sommes obsédés par la création d'un contenu unique, différent de celui des autres marchés ». À l'heure actuelle, 500 heures par année sont consacrées à la production, dont 200 heures de contenu jeunesse en majorité lié au programme éducatif de l'Ontario.

Le Comité s'inquiète de la diminution du nombre d'heures de production à l'interne (de 700 à 500 heures). On demande à Mme de Wilde d'expliquer sa description de TVO comme étant un « agrégateur intelligent de contenu » et si cette description illustre un changement de priorité consistant à délaissier la production de contenu original au profit de la collecte et de la diffusion d'information. Elle assure le Comité que l'engagement de TVO à l'égard du contenu produit à l'interne est « sacrosaint » et que le concept d'« agrégateur intelligent » constitue seulement la version mise à jour de ce que constitue un radiodiffuseur. Mme de Wilde rappelle au Comité que le nouveau contenu créé pour le Web est également du contenu unique propre à l'Ontario, ce que TVO répète dans les documents transmis ultérieurement au Comité :

Il importe de souligner que le nombre d'heures d'émissions de télévision traditionnelle ne tient pas compte de la grande quantité de nouvelle programmation numérique, notamment *Your Voice*, les trois sites Web, les centaines de jeux, les nombreux blogues, les micro sites, les wikis et le lecteur vidéo, qui constituent également du contenu créé par TVO en Ontario et absolument essentiel à la pertinence de TVO à l'ère numérique.⁵

⁵ Ibid.

Recommandation :

4. Le Comité recommande que TVOntario continue de produire du contenu novateur, y compris des ressources sur le Web, aux fins de distribution au moyen de diverses plateformes, tout en maintenant (ou en augmentant) la proportion actuelle d'émissions originales produites à l'interne.

Émissions jeunesse

Comme mentionné précédemment, dans son allocution d'ouverture TVOntario mentionnait que sa programmation comporte des émissions intéressantes pour chaque citoyen de l'Ontario. Le Comité demande aux hauts dirigeants de TVO quels sont les plans en matière d'émissions destinées aux jeunes adultes et aux adolescents. Mme de Wilde laisse entendre que de nouvelles possibilités s'offrent à TVO dans la foulée de la transition à la numérisation de la production et que la gestion du contenu offrira des occasions d'attirer les jeunes, qui constituent un segment très à l'aise avec Internet. Pour le moment, toutefois, TVO n'a rien de prêt à mettre en oeuvre.

Centre d'études indépendantes (CEI)

À propos du Centre d'études indépendantes, Mme de Wilde mentionne qu'une stratégie numérique est en cours de formulation aux fins de migrer davantage de travaux relatifs aux cours du CEI sur Internet, conformément aux attentes des adolescents plus âgés et des jeunes adultes. Elle ajoute que le travail du CEI se traduit par « de nombreuses petites histoires heureuses dans lesquelles le CEI contribue réellement à améliorer le sort des gens, ce qui est très emballant ».⁶

Recommandation :

5. Le Comité félicite TVOntario pour le travail accompli à ce jour à l'égard du Centre d'études indépendantes (CEI) et recommande que l'organisme continue de soutenir et de renforcer la création de matériel pour le CEI.

Membres et cotes d'écoute

En réponse à une question du Comité, Mme de Wilde déclare que TVO compte actuellement environ 75 000 membres (en baisse par rapport à un sommet de 100 000). Le Comité interroge également TVOntario au sujet

⁶ Ibid., p. A-211.

d'un éditorial mentionnant que TVO ne révèle pas ses cotes d'écoute. Mme de Wilde explique que l'organisme prend appui sur certaines données sur les cotes d'écoute « lorsque cela s'applique à notre stratégie de radiodiffusion éducative ». Le Comité demande pourquoi le radiodiffuseur ne publie pas annuellement tous les renseignements sur ses cotes d'écoute, ce à quoi Mme de Wilde répond que « certains chiffres clés » figurent dans le rapport annuel.

Recommandation :

6. Conscient que TVOntario n'est pas une organisation fondée sur les cotes d'écoute, le Comité recommande toutefois que TVO fasse état de toutes les données sur le nombre de ses membres et sur ses cotes d'écoute dans son rapport annuel.

Optimisation des ressources

Comme mentionné précédemment (à la section Récents développements), l'examen interne réalisé par la direction de TVOntario en 2005-2006 soulignait, entre autres, l'importance que TVO tire le meilleur parti possible des fonds gouvernementaux qui lui sont octroyés. Le Comité pose à TVOntario un certain nombre de questions au sujet de ses coûts de production et de fonctionnement et, dans plusieurs cas, lui demande de communiquer ultérieurement des renseignements plus précis au Comité. Comme suite à la confirmation par Mme de Wilde que *The Agenda* est la production la plus coûteuse de TVO, le Comité demande des précisions au sujet des coûts annuels de l'émission. Voici un extrait de la réponse fournie ultérieurement par TVOntario :

The Agenda with Steve Paikin est l'émission quotidienne d'actualité phare de TVO et représente 176 heures annuelles de contenu original produit en Ontario. Il s'agit du poste le plus important du budget de programmation.

Bien que TVO comprenne l'intérêt du Comité à l'égard de la ventilation de nos coûts de programmation, depuis 30 ans TVO a pour politique de ne pas révéler de renseignements internes confidentiels sur les coûts et les budgets consacrés à des émissions individuelles.⁷

TVO exprime également son inquiétude quant à la révélation de « renseignements confidentiels ventilés sur les coûts et les budgets relatifs à

⁷ Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO), « Réponses ». [traduction]

une émission unique, mais essentielle » durant une ronde importante de négociations collectives avec l'un de ses syndicats.

À la demande du Comité, TVOntario révèle que le coût de production et de distribution du DVD *Steve Paikin – Year Two of The Agenda* a été « inférieur à 1000 \$, dont 64 % a été consacré aux frais de poste ». En réponse à une question au sujet du coût des pigistes embauchés pour accroître l'effectif consacré aux productions extérieures de *The Agenda*, TVO déclare que « le coût de ces services représente moins de 0,1 % du budget de fonctionnement de TVO ».⁸

Le Comité demande à des représentants de TVOntario comment l'organisation détermine, à l'interne, si elle optimise ses ressources. Mme de Wilde indique que la mesure utilisée par TVO est le coût annuel moyen par personne (3 \$ ou moins). D'après les documents fournis ultérieurement par TVO au Comité, « comparativement aux autres radiodiffuseurs éducatifs au Canada, le service de TVO est offert à moins de la moitié du coût par personne en Ontario (si l'on compare à SCN ou à Télé-Québec) ».⁹ La réponse ne précise pas quels moyens a pris TVO pour déterminer que les radiodiffuseurs éducatifs offrent un produit équivalent.

Mme de Wilde ajoute que l'optimisation des ressources « consiste à nous concentrer sur notre façon de faire les choses d'une façon modeste et à portée réduite ». Elle mentionne que la transformation numérique s'est traduite par l'utilisation de trois lieux de tournage plutôt que cinq et que l'organisation s'est départie de deux étages de l'édifice dans le but de réduire ses coûts. Le Comité dit souhaiter recevoir de l'information à propos de ces réductions des coûts de base. Ultérieurement, TVO fait parvenir la réponse suivante :

Des améliorations locatives ont été entreprises en 2006 et ont permis de réduire d'un étage la superficie louée. Lorsque TFO est devenu autonome en 2007, la superficie louée a été réduite d'un étage supplémentaire, soit 31 % au total. En 2007, la superficie de notre entrepôt a également été réduite de 35 %.

En outre, la structure organisationnelle est rationalisée par l'attrition et les départs à la retraite. [...] Comme les efforts de rationalisation ont été amorcés en 2006, nos effectifs ont été réduits de 29,7 %, grâce à l'autonomie de TFO, qui a eu les répercussions les plus importantes (21,3 %, ou

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

111 employés ayant été mutés à TFO), et à d'autres initiatives de rationalisation (8,4 % ou 43,5 employés).¹⁰

Recommandations :

7. Le Comité recommande que TVO envisage de concevoir une méthode plus précise pour vérifier et assurer l'optimisation des ressources.

8. Le Comité recommande que l'on continue d'encourager TVO à veiller à exercer ses activités de façon efficiente sans sacrifier sa capacité d'offrir une programmation éducative de qualité à tous les citoyens de l'Ontario.

Télévision sur demande

Le Comité demande si les investissements dans une capacité numérique permettront à TVO de mettre en oeuvre une stratégie relative à la télévision sur demande, qui donne aux téléspectateurs accès à des options de programmation télévisuelle par Internet au moment de leur choix. Mme de Wilde confirme l'existence d'une tendance, connue sous l'acronyme « IPTV » (télévision sur Internet). L'IPTV permet à chaque téléspectateur de personnaliser son expérience de TVO, en créant « son TVO ». Elle ajoute que les avantages éventuels de la télévision sur Internet comprennent la possibilité pour les parents de choisir les émissions jeunesse qui correspondent le mieux aux besoins éducatifs de leurs enfants. À l'instar de certaines autres possibilités créées par la transformation numérique, l'IPTV ne sera pas possible tant que TVO n'aura pas terminé sa transition sur le plan de la gestion du contenu numérique.

Programmation d'émissions de langue française

Le Comité interroge TVO au sujet des segments en français de sa grille de programmation de jour, en laissant entendre que l'Ontario compte peut-être de nombreux enfants qui ne sont pas prêts pour TFO, mais pourraient apprendre de façon moins intensive en regardant du contenu présenté dans le contexte d'autres émissions pour enfants. Ultérieurement, TVO remet au Comité une description de Magie Gi, personnage « dont le français est la langue seconde » de l'émission *Gisèle's Big Backyard*. Les épisodes de *Magie Gi* sont diffusés durant le bloc de programmation du matin destiné aux enfants d'âge préscolaire et sont disponibles sur le site *TVOKids.com*, et visent à permettre aux « jeunes apprenants d'acquérir un vocabulaire en français pertinent dans leur vie quotidienne ». ¹¹

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

Civics 101

Le Comité se dit intéressé par l'initiative Civics 101 actuellement mise sur pied par TVOntario. Faisant remarquer que des membres visitent souvent les écoles pour y rencontrer les enfants, habituellement de 5^e année, le Comité demande à TVO si le matériel de Civics 101 sera destiné aux enfants de ce niveau. Mme de Wilde répond que bien que Civics 101 sera pertinent pour les élèves de 5^e année, le contenu sera destiné à un public plus vaste. Le Comité demande à TVO d'envisager de concevoir un CD ou une présentation disponible en téléchargement à l'intention des élèves de 5^e année et d'inclure une introduction au fonctionnement du Parlement et du gouvernement en Ontario. D'après Mme de Wilde, Civics 101 est encore à l'étape de la conception, mais inclura une gamme de ressources qui pourront être réorganisées sous forme d'outil d'enseignement.

Recommandation :

9. Le Comité félicite TVOntario de son initiative Civics 101, qui vise à améliorer la connaissance générale du système politique de l'Ontario et recommande de concevoir également du matériel destiné aux élèves de 5^e et de 10^e année afin de leur présenter les principaux processus et institutions du système politique de l'Ontario.

Présentations des intervenants

Joanne Simmons (ancienne consultante auprès de TVO)

Le témoin est actuellement directrice adjointe d'une école primaire à Scarborough. Ancienne consultante en éducation spécialisée au sein du Toronto District School Board (TDSB), elle a travaillé à la conception de la stratégie de mathématiques au primaire aux fins du rapport du groupe d'experts du ministère de l'Éducation. Sa collaboration avec TVOntario a commencé alors qu'elle travaillait comme experte-conseil en enseignement au sein du TDSB. Sur une période de quatre ans, elle a participé à la conception de 40 épisodes d'une capsule de cinq minutes sur les mathématiques, intitulée *Tumbletown Tales*. Le travail de Mme Simmons consistait à valider le contenu en mathématiques de chaque épisode et à veiller à ce que le niveau convienne aux élèves de l'Ontario. Elle a par la suite été invitée par TVO à rédiger des guides à l'intention des enseignants et a été consultée en vue de la création d'un site Web interactif faisant un lien direct entre les enfants et les programmes. Elle décrit ainsi ses expériences de travail avec les éducateurs employés par TVO :

À la lumière de mon expérience et de mon travail avec mes collègues des autres champs d'apprentissage, [...] TVO, au-

delà d'être simplement regardée par les enfants, communique continuellement avec les enseignants afin de s'assurer que le matériel – à la télévision, à l'ordinateur et dans les mains des élèves en classe – soit de la meilleure qualité possible, et obtenir leurs commentaires à ce sujet. Ainsi, TVO est venue à mon école, a instauré un fantastique service sur place à l'intention des enseignants, leur a fourni des ressources et leur a donné la possibilité de transmettre leurs remarques et leurs suggestions pour améliorer les émissions. Je trouve cela très impressionnant.

[...]

Depuis que je suis directrice adjointe, je suis encore plus consciente du rayonnement de TVO auprès des parents et au sein de nos collectivités.¹²

Remarquant que Mme Simmons a parlé de numératie et de littératie, le Comité lui demande dans quels autres domaines les enfants pourraient bénéficier d'une programmation élargie de TVO. Mme Simmons répond que la sensibilisation aux médias constitue un « sujet chaud sur le plan éducatif » et parle de la nécessité d'aider les enfants à « faire preuve d'esprit critique à l'égard de l'information trouvée sur Internet ». En réponse à une question demandant si ce type de sensibilisation aux médias devrait être axé seulement sur Internet ou également sur les émissions de télévision, Mme Simmons mentionne la nécessité continue de parler des deux médias.

Interrogée au sujet du projet Civics 101 de TVO, Mme Simmons parle de la valeur de telles ressources pour les professeurs qui enseignent l'éducation à la citoyenneté, et donne l'exemple de la prochaine élection fédérale comme enjeu sur lequel il serait nécessaire de se pencher. Comme elle le fait remarquer ultérieurement, « les enfants sont très intéressés par la politique. De toute évidence, les professeurs ne sont pas suffisamment outillés pour l'enseigner. »¹³

Recommandation :

10. Le Comité recommande que TVOntario élargisse la portée de son excellent travail en formant des partenariats avec les enseignants et les conseils scolaires afin de prendre en considération les objectifs pédagogiques d'améliorer la littératie et la numératie en concevant du matériel éducatif

¹² Comité permanent des organismes gouvernementaux, *Journal des débats*, 11 septembre 2008, p. A-219. [traduction]

¹³ Ibid., p. A-223.

portant sur des enjeux additionnels tels que la sensibilisation aux médias et la pensée critique dans un contexte multimédia.

La Guilde canadienne des médias

Producteur au sein de TVOntario et président de sous-section à la Guilde canadienne des médias, David Hawkins décrit l'évolution du travail des membres de la Guilde depuis les débuts de TVO. Il explique son propre travail dans ces mots :

Je me consacre presque exclusivement à la production destinée au Web, pour fournir aux Ontariens de nouveaux moyens d'accéder à l'information et de la partager, ainsi que de cerner les enjeux qui revêtent de l'importance pour eux et en discuter. [...] Je fais partie des producteurs qui prennent part à cette initiative visant à accroître la participation des citoyens dans le discours sur les enjeux publics qui les touchent directement.¹⁴

M. Hawkins parle au Comité de l'enthousiasme et des idées qu'apportent les employés de TVO au processus de création de nouvelles émissions destinées à la télévision et au Web. Il mentionne également que :

La télévision est la plateforme qui inspire les autres. Toutes les organisations médiatiques s'appuient sur leurs productions télévisuelles pour générer du trafic en ligne.¹⁵

M. Hawkins conclut sa présentation en assurant le Comité que « les employés de TVO constituent des ressources compétentes, expérimentées et engagées », et insiste sur l'importance que le Comité prenne un engagement à long terme envers TVOntario.

La présidente nationale de la Guilde, Lise Lareau, déclare que « TVO n'a jamais eu autant d'importance que maintenant » en raison des changements survenus dans l'industrie qui se sont traduits par le retrait de nombreuses entreprises médiatiques privées des activités d'information locales et régionales. Mme Lareau mentionne que TVO possède « la connaissance et le talent nécessaires pour faire preuve de plus de proactivité dans sa programmation, pour jouer un rôle à l'égard des enjeux émergents par opposition à simplement les couvrir quand ils sont devenus concrets ».¹⁶

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid., p. A-224.

Elle mentionne également quatre volets à l'égard desquels, selon la Guilde, TVOntario a la capacité d'en faire davantage :

- les émissions destinées aux jeunes (de plus de 12 ans), dans lesquelles « la télévision et Internet pourraient être beaucoup plus reliés »;¹⁷
- l'environnement;
- les arts et la culture, domaines « autrefois couverts par *Studio 2* »;
- davantage de discours politiques.

Recommandation :

11. Le Comité recommande que TVOntario envisage de produire davantage d'émissions interactives destinées aux adolescents et aborde davantage certains sujets tels que l'environnement, les arts et la culture.

Les membres du Comité interrogent les représentants de la Guilde canadienne des médias au sujet des défis de la transition d'une plateforme analogique à numérique, notamment la nécessité de suivre de la formation, ainsi que les nouvelles possibilités offertes, telles que la télévision sur Internet. M. Hawkins mentionne que tous sont en apprentissage durant cette période et que l'un des enjeux consiste à déterminer qui fait quoi. Mme Lareau demande avec insistance aux membres du Comité :

Ne pas trop s'arrêter aux questions de technologie. Nous sommes ici pour affirmer que la technologie ne constitue pas réellement un aspect si important. Elle contribuera à changer certains modes de prestation et certaines possibilités en matière d'accessibilité, mais ce qui est réellement important, selon nous, [...] c'est que vous avez encore besoin de contenu. Vous avez encore besoin d'émissions. [...] Il importe peu pour nos membres que le contenu soit diffusé sur demande ou en flux, qu'il puisse être capté gratuitement ou qu'il soit transmis par câble ou satellite, à condition que TVO produise des émissions destinées aux citoyens.¹⁸

¹⁷ Le Comité a entendu que « une émission qui serait axée sur la jeunesse – visage jeune, enjeux choisis par les jeunes et étudiés par ceux-ci – entraînerait une augmentation des cotes d'écoute dans cette catégorie d'âge. » Comité permanent des organismes gouvernementaux, *Journal des débats*, 11 septembre 2008, p. A-227. [traduction]

¹⁸ Ibid., p. A-225.

Les membres du Comité demandent comment est le moral en milieu de travail au sein de TVOntario et si les ressources consacrées à produire *The Agenda* sur la route entraîneront une diminution de la capacité de TVO à réaliser certaines des autres idées qui ont été proposées. M. Hawkins admet que « le plan stratégique continue de faire l'objet d'incertitudes, mais [...] que la possibilité d'avoir accès à de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de production et de pouvoir créer du nouveau contenu suscite beaucoup d'enthousiasme ». Il répète également que l'organisation dispose de la capacité nécessaire « pour produire les émissions nouvelles et supplémentaires dont il est question ».¹⁹ Mme Lareau précise que TVO est en mesure de le faire et dispose d'une capacité suffisante, mais que tout dépend de considérations budgétaires.

En réponse à des questions qui leur sont posées, les représentants de la Guilde laissent entendre que les employés professionnels et les travailleurs n'ont pas participé aux discussions avec la direction de TVO au sujet des initiatives de nouveau contenu. Mme Lareau laisse également entendre que la direction de TVO n'est peut-être pas tellement intéressée par les initiatives de nouveau contenu :

Les employés n'ont pas le sentiment qu'ils ont voix au chapitre sur ce principe « d'en faire plus »; pire, ils n'ont même pas conscience du déroulement de ces dialogues. Je crois qu'il s'agit peut-être d'un phénomène courant dans les médias depuis une dizaine d'années. Comme je l'ai mentionné précédemment, de nombreux employeurs du secteur des médias ont fait des compressions. Dans ces circonstances, il est facile de choisir d'en faire moins.²⁰

M. George Thomson (Assemblée des citoyens de l'Ontario)

M. Thomson, ancien président de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario, parle au Comité de la contribution de TVOntario au travail de l'Assemblée de juin 2006 à mai 2007. Indépendamment du projet délégué à l'Assemblée des citoyens de l'Ontario, M. Thomson laisse entendre que l'intégration des citoyens aux débats et décisions de politique publique deviendra peut-être une habitude de plus en plus répandue. Il fait l'observation suivante :

TVO est le média – et à mon avis il est le seul – qui a saisi l'importance de la participation des citoyens, quel que soit le sujet abordé.²¹

¹⁹ Ibid., p. A-226.

²⁰ Ibid., p. A-227.

²¹ Ibid., p. A-228.

Le partenariat de TVO et de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario comportait cinq volets :

1. Créer un enregistrement vidéo de la totalité des délibérations.
2. Retenir les services d'étudiants en radiodiffusion et en journalisme pour réaliser la majorité du travail, ce qui réduit les coûts et offre une expérience éducative bénéfique à ces étudiants.
3. Retenir les services d'étudiants en journalisme pour créer du matériel distinct tel que des blogues et des baladodiffusions.
4. Créer un volet interactif qui permet aux téléspectateurs de commenter les délibérations et d'intégrer ces remarques au dossier.
5. Utiliser les émissions habituelles de TVO pour produire des discussions équilibrées et instructives au sujet des enjeux abordés.

Selon M. Thomson, cette expérience sera utile pour les exercices futurs de mobilisation des citoyens :

Le potentiel est énorme si l'on songe aux autres aspects à l'égard desquels les citoyens doivent s'engager. Je crois que cela correspond parfaitement au mandat éducatif de TVO et je crois qu'au fil du temps cela aura des répercussions réelles sur la façon dont TVO exercera ses activités et jouera son rôle à l'avenir.²²

Le Comité demande à M. Thomson s'il croit que TVO pourrait, à l'avenir, exposer tous les Ontariens à la même courbe d'apprentissage que dans le cas des membres de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario. Répondant par l'affirmative, M. Thomson compare ce type d'expérience d'apprentissage continu aux sondages et groupes de discussion :

Les gens n'apprennent pas [quand ils participent à des sondages ou à des groupes de discussion]. [...] Ils vous disent ce qu'ils savent déjà. Dans le cadre de ce processus, ils ont appris, puis ont déterminé ce qu'ils savaient. Cette méthode, s'appuyant sur les nouvelles technologies, peut constituer un moyen de permettre de suivre un processus d'apprentissage continu en vue de contribuer de façon réelle et éclairée plutôt que de façon spontanée. Le processus prendra du temps et risque d'être laborieux, mais je suis très heureux que TVO ait entrepris une telle initiative.²³

²² Ibid., p. A-228.

²³ Ibid., p. A-230.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. Bien qu'il félicite TVOntario de sa couverture approfondie des enjeux et de son plan consistant à diffuser du contenu d'éducation civique sur son site Web, le Comité recommande que TVOntario envisage des façons d'élargir sa couverture de la vie politique et gouvernementale de l'Ontario, y compris les activités de l'Assemblée législative, et présente des émissions éducatives au sujet du processus politique et des délibérations parlementaires. (pp. 8-10)

2. Le Comité recommande à TVOntario de prendre les mesures suivantes :

(a) envisager la faisabilité de produire une émission hebdomadaire portant sur les événements parlementaires et politiques en Ontario et rendre compte au Comité à ce sujet dans les 90 jours suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative de l'Ontario;

(b) étudier la faisabilité de diffuser la période de questions de l'Assemblée législative de l'Ontario à une heure plus commode pour les téléspectateurs et rendre compte au Comité à ce sujet dans les 90 jours suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative de l'Ontario. (pp. 8-10)

3. Le Comité recommande que TVOntario continue d'étudier la possibilité d'employer les technologies numériques pour produire de façon efficiente du nouveau contenu régional. (pp. 11-12)

4. Le Comité recommande que TVOntario continue de produire du contenu novateur, y compris des ressources sur le Web, aux fins de distribution au moyen de diverses plateformes, tout en maintenant (ou en augmentant) la proportion actuelle d'émissions originales produites à l'interne. (pp. 12-13)

5. Le Comité félicite TVOntario pour le travail accompli à ce jour à l'égard du Centre d'études indépendantes (CEI) et recommande que l'organisme continue de soutenir et de renforcer la création de matériel pour le CEI. (p. 13)

6. Conscient que TVOntario n'est pas une organisation fondée sur les cotes d'écoute, le Comité recommande toutefois que TVO fasse état de toutes les

données sur le nombre de ses membres et sur ses cotes d'écoute dans son rapport annuel. (pp. 13-14)

7. Le Comité recommande que TVO envisage de concevoir une méthode plus précise pour vérifier et assurer l'optimisation des ressources. (pp. 14-16)

8. Le Comité recommande que l'on continue d'encourager TVO à veiller à exercer ses activités de façon efficiente sans sacrifier sa capacité d'offrir une programmation éducative de qualité à tous les citoyens de l'Ontario. (pp. 14-16)

9. Le Comité félicite TVOntario de son initiative Civics 101, qui vise à améliorer la connaissance générale du système politique de l'Ontario et recommande de concevoir également du matériel destiné aux élèves de 5^e et de 10^e année afin de leur présenter les principaux processus et institutions du système politique de l'Ontario. (p. 17)

10. Le Comité recommande que TVOntario élargisse la portée de son excellent travail en formant des partenariats avec les enseignants et les conseils scolaires afin de prendre en considération les objectifs pédagogiques d'améliorer la littératie et la numératie en concevant du matériel éducatif portant sur des enjeux additionnels tels que la sensibilisation aux médias et la pensée critique dans un contexte multimédia. (pp. 17-19)

11. Le Comité recommande que TVOntario envisage de produire davantage d'émissions interactives destinées aux adolescents et aborde davantage certains sujets tels que l'environnement, les arts et la culture. (pp. 19-20)